

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19716

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 9

I. – À la première phrase de l’alinéa 3, après le mot :

« créé »,

insérer les mots :

« , au sein de la Caisse nationale de l’assurance maladie mentionnée à l’article L. 221-1, ».

II. – En conséquence, à la fin de la même phrase, supprimer les mots :

« au sein de la Caisse nationale de l’assurance maladie mentionnée à l’article L. 221-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.